



Grâce à vos votes et votre engagement, nous avons pu mettre en place les bureaux départementaux et le 12 octobre le Conseil Syndical Académique.

Elu secrétaire académique,, je tiens tout d'abord à saluer Bertrand Cagniard , qui pendant 8 années aura représenté notre syndicat, aura défendu nos collègues, avec talent, un engagement résolu ,un sens de la solidarité exemplaire. Coordonnateur des prochaines CAPA, il pourra continuer à nous faire bénéficier de toutes ses qualités.

Le CSA du 12 Octobre 2011 n'a pas perdu de temps et s'est saisi de deux sujets urgents:  
Les audits dans les collèges (25 environ).  
Les inspecteurs référents d'établissement.

#### LES AUDITS DE COLLEGES

Il ne s'agit pas d'audit à visées participatives, mais d'un audit à sujet unique, celui des taux de passages 3<sup>ème</sup>-seconde, le terme le plus juste serait plutôt celui d'une évaluation externe.

Cette démarche relève de l'autorité hiérarchique et ne peut être discutée sur le fond. Il aurait été cependant souhaitable que les collègues soient informés plus tôt et qu'il y ait eu un dialogue préalable.

Dans tous les cas, **le CSA n'est pas favorable à la présence d'un audit dans le cadre de ce type d'audit.**

Cette prise de position arrive alors que certains collègues se sont déjà engagés dans les audits collèges. Nous insistons sur le caractère volontaire de cette démarche et aussi sur le droit de renoncer à cette participation.

#### LES INPECTEURS REFERENTS

Chaque établissement aura son inspecteur référent. Cette mesure semble se généraliser dans de nombreuses académies et cette décision relève de l'autorité du recteur. Nous serons vigilants sur le positionnement des inspecteurs: accompagnement, conseil, formation auprès des personnels: oui, dans le respect des attributions de chacun et dans le cadre d'une mission définie.

**Reponsabilité et direction partagées: non.**

**Le passage du référent ne doit pas être un élément d'instabilité pour nos établissements.**

**L'autonomie du lycée ou du collège doit être respectée.**

Nous serons donc très attentifs sur ces évolutions qui se dessinent.

## Un rappel: VOTEZ

**Jean Jacques LAISNE**

Proviseur du Lycée Max LINDER  
BP 217 33505 LIBOURNE

Tél : 05 57 51 16 08 06 12 07 57 40

Email : jj.laisne@free.fr

Le **Service Public**  
au **coeur**

